

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

Le 12 décembre 2023 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LECOINTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/12/2023

Étaient présents : M. Marc LECOINTRE Maire, Mme Sylvie FRANCO et Mme Isabelle GONNARD, adjointes, M. Laurent CELLARIER, adjoint, Mmes et Mrs, Martine OLLIVIER, Pierre SEUX, Isabelle PALLUY, Danielle COURBON, Jean-Marc JANIN, Jean-Michel SIMON, Alisson SEGEALET, Nathalie SIDI-ATMANE Emmanuelle GAGNERE, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Christophe CHEMEL à M. Marc LECOINTRE

M. David BARRALLON à M. Laurent CELLARIER

Excusé :

Absents :

M. Laurent CELLARIER a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2023 et signature du registre des délibérations.

- **Subvention complémentaire exceptionnelle Familles Rurales** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle, prise sur la réserve, de 142.75€ pour l'association Familles Rurales pour compléter la subvention votée le 14/03/2023. Le nombre d'enfants ayant participé au centre de loisirs étant supérieur au nombre estimé.
- **Délégation pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faibles montants** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire, pour la durée du mandat du Conseil Municipal en exercice, à admettre en non-valeurs des créances irrécouvrables avec un seuil maximal de 100€.
- **Avenant au plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs d'Annonay Rhône Agglo - Avis du conseil municipal** : délibération est prise à l'unanimité pour émettre un avis favorable sur l'avenant au plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
- **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2024** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le maire, en application de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif 2024 et délivrer cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023.
- **Tarifs location des salles communales** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les nouveaux tarifs des salles.
- **Décision modificative, budget communal, intégration des dépenses concernant les travaux de la salle de la Route Bleue au compte 231** : les crédits n'ont pas été suffisamment prévu dans le compte 231 (opération d'ordre) du budget communal pour intégrer les travaux de la salle de la Route Bleue. Délibération est prise à l'unanimité pour procéder aux ajustements suivants,
INVESTISSEMENT :
Dépenses :
2313 (041) Constructions : 1 039 056.88 €
Recettes :
238 (041) Avances versées sur comm.immo : 1 039 056.88 €

- **Subvention exceptionnelle Foot Félines/St Cyr/Peaugres** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation des 60 ans du Club de Foot Félines St Cyr Peaugres en juin 2024.

-Urbanisme :

-Permis de Construire :

- LAMBERT Claude – Rue de la Paix – maison d'habitation
- DESSEMOND EL BENNA Irène – Rue de l'Aubépine – maison individuelle
- DESSEMOND Pierre – Rue de l'Aubépine – maison individuelle
- DESSEMOND François – Rue de l'Aubépine – maison individuelle

-Permis de Construire MODIFICATIF :

- GIRAUD Loïc – 63 Rue du Lavoir – ajout appentis ouvert

-Déclaration Préalable :

- PALLUY Cédric – 1414 Route de Morel – panneaux photovoltaïques
- MARKOVITCH Romain – 1364 Route de Morel – piscine
- PATOT Jessica – 13 Rue des Cerisiers – piscine
- CARROT Jean-Michel – 24 Rue du Rabier – modification ouverture façade
- LERAY Jonathan – 48 Route du Vivarais – régularisation garage
- BARRALON David – 3 Rue des Marais – atelier de jardin
- DECOL Alexis – 13 rue du Pré des Saints -panneaux photovoltaïques

-Certificat d'urbanisme :

- NOTAE – B 2374
- SCP PARANT CARNOT PETER – B 2552
- SAS NOTANTIC – A 1095
- SCP SERVE – B 2109
- Me GIRAUD COUTES LAPEYRAT – B 943
- SCP SERVE – B 992
- Me De L'HERMUZIERE – B 2026
- Me De L'HERMUZIERE – A 308

- Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Parcelles B 2552-2554 – Prachenet
- Parcelle B 992-1798 La Ratisse
- Parcelles B2026 50 Route du Vivarais

-Questions diverses

- Questions diverses :

- **Chemins ruraux** : Mme Sylvie Franco informe le Conseil Municipal que le recensement des chemins ruraux a commencé avec le cabinet Julien Géomètre. Tous les chemins et voies de la commune ont été recensés, une enquête publique sera organisée courant 2024 pour valider les décisions prises par les élus.

- **Adressage** : Mme Sylvie Franco informe le Conseil Municipal que la loi 3DS impose aux communes de France de vérifier les adresses. Une mise à jour a été faite sur la BAN (Base Adresse Nationale), ce qui permettra aux services de secours et d'urgences de se repérer avec la localisation GPS et facilitera la mise en place de la fibre pour les habitats qui n'étaient pas référencés à la bonne adresse.

- **Actes administratifs** : Mme Sylvie Franco informe le Conseil Municipal que le recensement pour la régularisation des voiries par acte administratif est en cours.

- **Balisage trail Davézieux** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Commune de Davézieux qui sollicite l'accord de la commune de Saint-Cyr pour emprunter et baliser avec la mise en place permanente de petites pancartes signalétiques sur les voies communales afin de réaliser une boucle du parcours sportif « Davez Trail ». Un avis favorable est donné à cette demande sous réserve que la commune de Davézieux reste responsable du financement et de l'entretien de ces panneaux. La commune de Saint-Cyr décline toute responsabilité en cas de détérioration du matériel.

- **Salle de la Route Bleue** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de la salle de la Route Bleue. Le chantier avance dans les temps. Une finition plus soignée de la cage d'escaliers a été demandée, des faux plafonds seront mis en place pour une meilleure esthétique. Une trappe d'accès sera prévue dans le bureau à l'étage et afin de sécuriser les combles un plancher sera installé.

Les élus restent en attente de deux devis pour la réfection du trottoir le long de la salle et pour la mise en place à l'entrée d'un placard pour cacher le ballon d'eau chaude, dont l'installation était initialement prévue dans les combles.

- **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, pour les agents publics, (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) peut être mise en place par l'assemblée délibérante. Il y a lieu d'évoquer ce point avec le Conseil municipal et ainsi adopter un projet de délibération qui doit être soumis à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Ardèche. Un avis favorable est donné pour une prime à chaque agent, de 75% du montant maximum fixé par le décret.